

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

SESSION 2010

RAPPORT DE JURY

Présenté par Ludger HERZIG
Président de jury

Nous nous félicitons de l'intérêt croissant que suscite l'examen de certification complémentaire chez les enseignants des disciplines non linguistiques de notre académie. Le nombre de candidats présents à la session 2010 est en forte hausse par rapport à la session précédente : 87 candidats présents pour 93 inscrits. Cette évolution est en cohérence avec la politique nationale et académique visant à développer l'enseignement en langues étrangères des disciplines non linguistiques notamment en lycée. Si l'éventail des disciplines non linguistiques reste varié (19 DNL), force est de constater que les disciplines d'enseignement général totalisent à elles seules plus des deux tiers des candidats reçus (45). Les disciplines non linguistiques les plus représentées sont histoire-géographie, mathématiques, commerce-vente, sciences de la vie et de la terre et hôtellerie-restauration. L'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats reçus (34 et 28), contre seulement 2 candidats en allemand.

La session 2010 connaît un taux de réussite de 73,5%. 64 candidats ont obtenu des notes égales ou supérieures à 10 et donc la mention complémentaire. Le jury a assisté à de nombreuses prestations de très bonne voire excellente qualité (27 notes égales ou supérieures à 16 sur 20). Les candidats admis ont tous fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue étrangère, de connaissances solides du fonctionnement des sections européennes ou de langues orientales ainsi que des programmes de lycée propres à chaque discipline. Par ailleurs, le jury tient à souligner la qualité de la plupart des dossiers présentés et le soin apporté à la préparation des exposés.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère et/ou la méconnaissance des textes officiels voire des programmes officiels de la discipline, l'absence de réflexion sur l'intérêt et la spécificité de l'enseignement de sa discipline en langue étrangère ont toutefois amené le jury à ajourner 23 candidats.

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum qui s'appuie en partie sur le rapport que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, qui s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue

dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. Le jury a apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel mais bien comme **une compétence à mettre au service des élèves**. Nombreux sont les candidats à avoir fait le choix de présenter leur exposé en langue étrangère.

L'entretien permet au jury d'apprécier

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux ou plusieurs pays) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales**;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**